

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 07 Novembre 2023
19 heures 00**

GS/AS

N° 003060

Finances - Budget
Principal, BP 2023,
Décision
Modificative n° 3

Affiché le :

Le Mardi 07 Novembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mardi 31 octobre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux crédits budgétaires votés lors du budget primitif 2023 de la Commune d'Apt.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Cette décision modificative concerne plusieurs points :

- Le réajustement des dépenses liées au GIP suite à l'augmentation des tarifs et du nombre de repas (chapitre 011).
- L'ouverture de crédits au compte 6251 (chapitre 011) suite aux formations des agents PM sur un nouveau site de formation à Aix en Provence.
- L'ajustement des crédits budgétaires suite à la notification du marché de nettoyage des bâtiments de la collectivité par une entreprise privée,
- L'augmentation des crédits votés au chapitre 012 suites aux augmentations du point d'indice et du SMIC décidées par l'État et pour faire face aux crédits budgétaires imprévus à la suite du décès d'un agent,
- Une diminution des dépenses après réception de la notification du FPIC

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003060-BF
Date de réception préfecture : 14/11/2023

2023.

- Réajustement des opérations d'ordre concernant les amortissements de biens (M57), (dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement) – mise en place en 2023 du prorata temporis imposé par la M57.
- Augmentation des crédits votés au chapitre 65 afin de pouvoir verser une subvention de fonctionnement à la Résidence Autonomie F. Rustin.
- Ajustements des charges d'intérêts (ligne de trésorerie et augmentation des taux).
- Ajustement des charges exceptionnelles en diminution.
- En section d'investissement, une enveloppe supplémentaire pour les crédits de paiement des travaux Guigou et l'ouverture de crédits (chapitre 21 compte 2188) pour l'acquisition de barnums par la Direction des Affaires Culturelles.
- L'équilibre principal de la section de fonctionnement se fait par la diminution du virement de section à section. L'impact pour la section d'investissement sera compensé par l'emprunt.

La décision modificative se détaillera comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte - Libellé	Montant	Chapitre	Compte - Libellé	Montant
011	611 - Contrats de prestations de services (GIP)	34 400,00	74	74833 - Etat Compensation des exonérations de taxe foncière	775,00
011	6251 - Frais de déplacements	8 000,00	74	7485 - Dotations titres sécurisés	8 000,00
011	6283 - Frais de nettoyage des locaux (46 000,00			
012	Salaires et charges de personnel	180 000,00			
014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 500,00			
042	Dotations aux amortissements	229 000,00			
65	6541 - Créances admises en non-valeur	6 000,00			
65	6542 - Créances éteintes	4 000,00			
65	657381 - Subvention aux autres établissements publics locaux (Résidence Autonomie F. Rustin)	100 000,00			
66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00			
66	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	2 433,39			
66	6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	30 000,00			
66	6688 - Autres	3 300,00			
67	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00			
023	023 - Virement section à section	604 858,39			
Total dépenses de fonctionnement		8 775,00	Total recettes de fonctionnement		8 775,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte - Libellé	Montant	Chapitre	Compte - Libellé	Montant
21	2151 - Travaux de voiries	8 887,36	16	1641 - Emprunt	430 000,00
23	2313 - Constructions	50 000,00	21	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 745,75
			040	Amortissements des immobilisations	229 000,00
			021	021 - Virement section à section	604 858,39
Total dépenses de fonctionnement		58 887,36	Total recettes de fonctionnement		58 887,36

Total DM	59 662,36	Total DM	59 662,36
-----------------	------------------	-----------------	------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2023 telle que détaillée ci-dessus et telle qu'annexée à la présente ;

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003060-BF
Date de réception préfecture : 14/11/2023

Autorise Madame le Marie, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003060-BF
Date de réception préfecture : 14/11/2023